



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à réguler les jeux en ligne par la création d'un organisme spécialisé dans le but de protéger les mineurs

présentée par

la classe de CM2 de l'école Marguerite Thiebold de Bouxwiller

Adresse de l'établissement : 1 a rue des Mines 67330 BOUXWILLER

Académie : STRASBOURG

Circonscription : SAVERNE

Député/Députée : M. Patrick HETZEL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Beaucoup d'enfants de notre pays, même ceux dont les parents interdisent les réseaux sociaux, ont accès à des jeux en ligne. Lors d'un sondage auprès d'une centaine d'enfants de 8 à 10 ans, 50 % d'entre eux ont déclaré avoir un compte pour jouer sur des jeux en ligne, plus de 28 % ont eu le droit d'aller sur un jeu en ligne à 6 ans ou avant.

Lorsqu'un tchat est prévu dans un jeu, il est toujours possible d'écrire des propos méchants, violents ou indécents. C'est la même chose pour le tchat vocal où on peut entendre des choses anormales. Les jeux vidéo ne sont pas faits pour faire de la peine aux enfants mais au contraire pour les rendre heureux et les amuser.

Dans un tchat, il est aussi possible de donner des informations personnelles, cela est donc inadapté aux jeunes enfants.

Il faut que les jeux en ligne contenant la possibilité de tchater soient considérés comme des réseaux sociaux pour être interdits aux plus jeunes enfants.

De plus, les jeux en ligne prévus pour les enfants, même sans tchat, sont parfois détournés par des personnes malintentionnées. Par conséquent, lorsqu'une personne se promène dans un jeu, elle peut rencontrer du contenu inapproprié. Plusieurs enfants du sondage ont eu accès à des propositions gênantes. Il faut préserver la sécurité et la santé mentale des jeunes joueurs.

Il est donc important que le contenu des jeux en ligne soit examiné et approuvé par des personnes spécialisées dans ce domaine, qui pourraient procéder à des vérifications régulières et créer des espaces plus sécurisés.

*

*

*

Article 1^{er}

Pour définir clairement si les jeux en ligne sont des réseaux sociaux ou non, il est décidé qu'un jeu en ligne proposant un tchat écrit ou vocal est un réseau social et se soumet aux règles établies pour les réseaux sociaux. Un jeu en ligne qui propose un tchat écrit ou vocal est interdit au moins de 15 ans.

Article 2

Dans le but de vérifier le contenu des jeux en ligne, il est créé un Organisme indépendant de Protection des Mineurs dans les Jeux en ligne (OPMJ). Celui-ci est consulté avant toute mise en ligne d'un jeu et donne un avis sur l'âge des utilisateurs. Son rôle est de modérer, censurer ou demander des améliorations pour les jeux en ligne.

Article 3

Afin que les utilisateurs puissent signaler à l'OPMJ toute dérive constatée pendant l'utilisation d'un jeu en ligne, un numéro d'appel simple est désigné.

Article 4

Chaque demande de jeu en ligne doit déclarer le nom d'un modérateur qui est responsable du contenu. Ce modérateur vérifie régulièrement que le contenu du jeu et les modifications apportées au jeu par les utilisateurs correspondent toujours à l'âge défini par l'OPMJ.